

Financité

Ensemble, changeons la finance **magazine**

NUMÉRO 32
TRIMESTRIEL

DÉCEMBRE 2013

UNE PUBLICATION
DU RÉSEAU
FINANCEMENT
ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT :
6000 CHARLEROI

■ Banques, le dangereux mélange

Banques de dépôt et d'affaires
ne font pas bon ménage p.6-7

La séparation bancaire,
c'est pour quand ? p.9

■ Pour une autre finance

Finance et nous ! p.12-13

Quand le théâtre joue
au banquier p.16

Changer le modèle financier

La demande citoyenne pour une finance responsable et solidaire enfle à mesure que les banques traditionnelles se désengagent de toute velléité en la matière. L'année 2013 apparaîtra peut-être un jour comme celle de la transition entre deux modèles financiers.

BERNARD BAYOT,
directeur du Réseau Financement Alternatif

Bruelles, le 26 septembre 2013. Le paquet se dérouta. Quelques mois après que le Réseau Financement Alternatif et FairFin lui ont demandé de ne plus être présent dans les paradis fiscaux et d'appliquer des politiques d'investissement plus responsables en matière d'environnement, de paix, de travail décent, de liberté et de démocratie, BNP Paribas Fortis annonçait sa décision de saborder deux produits financiers éthiques et solidaires : le compte d'épargne Cigale et la SICAV AlterVision. Ce retrait est particulièrement symbolique puisque ces deux produits qu'il remorquait sans beaucoup d'enthousiasme avaient été développés il y a trente ans par la CGER. Ils faisaient alors figure de pionniers dans le monde de l'investissement socialement responsable. Mais ce retrait n'est malheureusement pas isolé : les banques réduisent la voilure dans ce qui n'est pour elles qu'un segment de marché, dont l'encours n'a de cesse de reculer depuis deux ans !

Cette attitude est pour le moins paradoxale à un moment où, cinq ans après la crise, la demande du public pour une finance responsable et solidaire n'a jamais été aussi importante. C'est un véritable mouvement citoyen qui émerge : monnaies complémentaires, sensibilisation et discussions, épargne collective, communautés autofinancées, investissement socialement responsable... Chacun des 365 jours de l'année, il y a, en moyenne, au moins une activité Financité en Wallonie ou à Bruxelles ! De leur côté, les opérateurs historiques, comme la filiale belge de Triodos, qui fête ses vingt ans sur notre territoire cette année, Crédal, Hefboom, Alterfin, Incofin ou encore Oikocredit, connaissent une croissance continue et jamais démentie !

Alors, à défaut d'une réponse adéquate des banques traditionnelles, 28 % des consommateurs belges – plus d'un citoyen sur quatre – se déclarent « certainement » intéressés à devenir client d'une nouvelle banque qui « agit de manière éthique » et qui « respecte le client, c'est-à-dire qu'elle informe correctement, ne ment pas et investit dans des projets de l'économie réelle, pas en Bourse, ni dans le secteur financier » (étude de marché réalisée il y a deux ans, marge d'erreur de 3,5 %). Le succès inouï rencontré par New B, qui a accueilli près de 44 000 coopérateurs en cent et quelques jours, confirme cette aspiration forte à un nouveau modèle bancaire. Comme, du reste, la mobilisation citoyenne pour une scission totale entre banques d'affaire et banques de dépôt, que nous évoquons dans ces pages.

C'est peu dire que l'année 2013 n'aura pas été routinière pour tous ces citoyens qui œuvrent au changement du modèle financier ! À ceux-ci, à celles et ceux qui ne manqueront pas de les rejoindre dans les prochains mois, le Financité Magazine souhaite une année 2014 refondatrice ! « C'est une révolte ? » demandait Louis XVI. « Non, Sire, ce n'est pas une révolte, c'est une révolution. », répondit le duc de La Rochefoucauld.

Une idée peut changer la finance

Pour la troisième année consécutive, le Réseau Financement Alternatif a organisé la Quinzaine Financité en septembre et octobre dernier. Cet événement a fait découvrir au grand public des initiatives de finance responsable et solidaire mises en place par les groupes locaux Financité. Le 5 octobre, en guise de clôture, les états généraux de la finance responsable et solidaire se sont tenus à la Tricoterie à St-Gilles, sur le thème « Une idée peut-elle changer la finance ? ». À côté d'une conférence sur les monnaies complémentaires, occasion de présenter le « Guide pratique des monnaies complémentaires », des ateliers participatifs ont mis en évidence le pouvoir des citoyens à modifier le fonctionnement actuel du monde financier. Par des actes individuels : interpellier son banquier sur l'utilisation faite de son argent ou s'informer pour mieux comprendre le fonctionnement du système financier, par exemple. Ou en se regroupant entre citoyens pour développer des alternatives au niveau local ou national.

Envie d'en savoir plus sur les groupes locaux Financité et sur les alternatives à la finance classique qui vous sont proposées ? Rendez-vous en pages 12 & 13 de ce magazine !



Le compte Cigale disparaît...

Et une page se tourne pour l'histoire de la finance responsable et solidaire belge. Lancé en 1987 par le Réseau Financement Alternatif et Fairfin, le compte Cigale (Kregelsparen), produit financier éthique et solidaire pionnier, a été « liquidé » par BNP Paribas Fortis. Une décision unilatérale de la banque. Les deux associations avaient demandé à l'institution d'appliquer des politiques d'investissement plus responsables concernant « l'environnement », « la paix », « la liberté et la démocratie », « le travail décent » et de ne plus être présente dans les paradis fiscaux. En 30 ans, l'épargne Cigale est passée de main en main (CGER, puis Fortis, puis BNP Paribas Fortis) et a permis à des dizaines d'associations – à travers les commissions solidaires payées par les épargnants et la banque – de financer diverses activités. Dans les faits, il y a plusieurs années déjà que la banque avait cessé la promotion du compte d'épargne solidaire. Un épisode qui conforte l'idée qu'une nouvelle banque, telle que la coopérative New B, est plus que nécessaire dans le paysage belge.

Vous souhaitez en savoir plus sur les alternatives en matière d'investissement et d'épargne ? Rendez-vous en page 15 de ce magazine ou sur www.financite.be, rubrique Investir.

L'emprunt populaire, c'est pour 2014

Le Gouvernement l'avait annoncé pour le 1er novembre dernier, mais l'emprunt populaire ne sera finalement disponible dans les agences bancaires que début 2014. Ce « grand emprunt » a pour but d'encourager les Belges à épargner à plus long terme pour financer des projets « ayant une finalité socio-économique ou sociétale ». Concrètement, l'État collectera l'argent des ménages par le biais de bons de caisse ou de comptes à terme d'une durée d'au moins cinq ans. Les fonds levés devront ensuite servir à des projets utiles à l'économie réelle. En pratique, ces prêts citoyens thématiques pourront financer toutes sortes de projets : culture, enseignement, sport, petites et moyennes entreprises... mais aussi toutes sortes d'infrastructures comme des logements sociaux ou encore des prisons.



Nouveau moyen d'expression



Des Espagnols lassés la situation économique de leur pays ont trouvé un moyen pour le moins original de s'exprimer : ils font passer leur message sur des billets d'euros ! Comme sur cette photo, où l'auteur se demande si son message arrivera jusqu'à Emilio Botín, le président de la Banque Santander.



Des critères éthiques stricts pour un fonds souverain

Le plus grand fonds souverain au monde a montré l'exemple : le fonds de pension public de la Norvège a, en effet, retiré, voici quelques semaines, cinq sociétés de son portefeuille. Motif de la sanction : ces dernières sont responsables de dégâts environnementaux (il s'agit plus précisément de sociétés forestières ou minières) ou ont recours au travail des enfants. Le fonds public ne compte pas s'arrêter là puisqu'il a également annoncé avoir mis sous surveillance deux compagnies pétrolières – l'anglo-néerlandaise Shell et l'italienne Eni. La Banque centrale norvégienne, qui gère le fonds, veut de cette manière inciter les deux géants à améliorer leurs pratiques dans le delta du Niger, où les pollutions pétrolières sont fréquentes. Si des progrès ne sont pas constatés, ces deux « majors » pourraient bien rejoindre la « black list » d'entreprises dans lesquelles tout investissement par le fonds en question est banni pour des raisons éthiques.

Le saviez-vous? Le Réseau Financement Alternatif publie chaque année une liste noire d'entreprises et d'États comportant un risque quant au respect des principes contenus dans les conventions ratifiées par la Belgique sur les cinq thèmes suivants : droit humanitaire, droit social, droit civil, environnement ou gouvernance.

Plus d'infos? Envoyez un e-mail à info@financite.be.



10 ans sans crédit!

Le 30 novembre dernier avait lieu, pour la dixième année consécutive, la Journée sans crédit. Initiative d'une plateforme de 19 associations, dont le Réseau Financement Alternatif, la Journée sans crédit est l'occasion de rappeler au grand public les dangers des crédits faciles. De trop nombreux crédits sont en effet octroyés sans information correcte pour le consommateur et sans analyse profonde de la solvabilité de ce dernier! Loin de s'améliorer, la situation a plutôt tendance à s'empirer au fil des années, notamment en raison du développement de nouvelles pratiques de crédit, intrusives et incontrôlées, comme le démarchage par téléphone, par SMS, par e-mail ou via les réseaux sociaux. Un développement, qui pour la plate-forme, doit être pris au sérieux, car il risque de déréglementer le système de protection actuel et d'entraîner vers le surendettement des personnes déjà vulnérables sur le plan financier. Pour cette dixième édition, la plate-forme avance 10 propositions.

Envie de les découvrir? Rendez-vous sur www.journeesanscredit.be.

Saviez-vous que des alternatives aux crédits à la consommation classiques existent? Pour découvrir le crédit social à la consommation, consultez la page Comprendre sur www.financite.be.



Financité Magazine est une publication du RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF. Édité à 90 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance solidaire à un public le plus large possible. Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne.

Rédaction et abonnement :
Rue Botanique, 67-75 - 1210 Bruxelles
Tél : 02 / 340 08 60
Fax : 02 / 706 49 06
www.financite.be

Pour vous abonner à Financité Magazine,
il suffit de verser 10 € (4 n° par an)
sur le compte BE29 0011 0106 3164
(BIC : GEBABEBB).

Editeur responsable : Bernard Bayot

Ont collaboré à ce numéro : Bernard Bayot, Michel Cermak, Amandine Clout, Aline Farès, Coralie Ladavid, Marc Goeseels, Nathalie Lemaire, Arnaud Marchand, Laurence Roland, Greg Van Elsen.

Graphisme et mise en page :
Louise Laurent (www.louiselaurent.be)

Illustration : Fred Jannin (www.jannin.com)

Impression : Imprimerie Rémy Roto
(www.remyroto.be)

Le Réseau Financement Alternatif est une association de promotion et de recherche sur la finance responsable et solidaire. Il est formé de plus de 90 membres associatifs dont la liste peut être consultée sur www.financite.be, rubrique recherche/membres RFA.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie

La Libre BELGIQUE



BANQUES, LE DANGEREUX MÉLANGE

Depuis 2008, début de la crise financière, les politiques, d'un côté de l'Atlantique comme de l'autre, promettent un « autre » système bancaire aux citoyens fatigués de voir les banques renflouées à coups de ponction sur les budgets publics, fatigués de payer au quotidien les conséquences de risques inconsidérés pris par le monde de la finance mondiale. Ces dérives sont en grande partie dues au fait que l'épargne citoyenne côtoie la spéculation sur les marchés financiers, que le métier de banquier et celui de financier ne font, à l'heure actuelle, plus qu'un. Des réformes du secteur, plus ou moins décevantes, ont vu, ou sont en train de voir, le jour aux États-Unis, en Angleterre, en France et en Allemagne. Chez nous, les cartes sont aujourd'hui sur la table : la réforme bancaire belge est actuellement discutée. Afin de ne pas louper le coche, comme ce fut le cas ailleurs, ce dossier vous expliquera pourquoi l'exercice d'une pression sur nos dirigeants belges et européens en vue d'une séparation totale des métiers bancaires est un impératif pour la survie de notre économie réelle. Avec votre aide, la Belgique pourrait bien montrer l'exemple.



Paroles de banquiers

Le secteur financier est-il unanimement opposé à la séparation des métiers bancaires ? Pas si sûr, comme le prouvent ces quelques « coming outs » de grands dirigeants bancaires.

« Je pense que nous devrions probablement séparer la banque d'investissement des autres activités bancaires [...] elles devraient être entièrement indépendantes, comme il y a 25 ans. »

Sandy Weill, ancien PDG de Citigroup, 25 juillet 2012, CNBC.

« L'intégration [des banques de détail et d'investissement] ne présente aucun avantage pour la société. »

John Reed, ancien PDG de Citigroup, décembre 2011, Financial World.

« Il n'est pas raisonnable de conserver des activités de trading au sein d'un groupe de banque commerciale. »

Sir Martin Taylor, ancien PDG de Barclays, 8 juillet 2012, Financial Times.

« Le modèle de banque universelle est indéfendable. »

Stanislas Yassukovich, ancien président de Merrill Lynch Europe, 24 novembre 2011, CSFI "Views on Vickers"

Séparer ? Pas si compliqué !

Voici quelques arguments brandis par un lobby bancaire très actif et très opposé à une séparation totale de la banque de dépôt et de la banque d'affaires. Et les réponses d'acteurs de terrain.

Propos recueillis par AMANDINE CLOOT

On risque fortement de mettre à mal la croissance économique.



BERNARD BAYOT, Réseau Financement Alternatif

C'est exactement l'inverse ! La dérégulation du secteur financier, notamment la suppression de la séparation des banques dans les années 90, a causé la crise financière que nous avons connue en 2008. Pour assurer la continuité des services financiers essentiels pour les citoyens et les entreprises, les États européens ont alors été contraints d'injecter des fonds publics dans les banques et de leur accorder des garanties pour un montant sans précédent : entre octobre 2008 et octobre 2011, la Commission européenne a autorisé environ 4500 milliards d'euros d'aides d'État en faveur des établissements financiers, ce qui équivaut à 37 % du PIB de l'Union européenne ! Si ces mesures publiques ont permis d'éviter des faillites bancaires et une désorganisation économique à grande échelle, elles ont aussi pesé sur le contribuable et grevé lourdement les finances publiques. Et ce, sans régler la question de savoir comment gérer les grandes banques transfrontalières en difficulté. C'est la question que nous devons résoudre à présent. Pour y parvenir, il faut que les activités qui sont vitales pour la société, essentiellement la collecte de dépôts et la fourniture de services financiers aux secteurs non financiers de l'économie, soient plus sûres et moins liées aux activités de négociation à haut risque de ces groupes bancaires. Ce sont les banques universelles, mélangeant les métiers, qui ont mis à mal l'économie. La séparation des banques va au contraire sécuriser le système financier et supprimer le risque pour les pouvoirs publics – et donc pour le contribuable – de devoir intervenir à nouveau pour garantir les dépôts qui sont faits à ces banques et qui sont mis en péril par l'activité spéculative. En outre, avec cette séparation, la garantie des dépôts sera réservée aux clients des seules banques de dépôt, qui financent l'économie réelle. Celles-ci ne subiront plus la concurrence déloyale des banques universelles qui peuvent aujourd'hui faire à peu près n'importe quoi puisqu'elles savent que, de toute façon, elles seront sauvées.

Si d'autres pays ont décidé de ne pas séparer les banques, ce n'est pas pour rien. Nous devrions prendre exemple sur nos voisins.



GREG VAN ELSSEN, FairFin

Le secteur bancaire veut qu'on prenne exemple sur nos voisins. En France et en Allemagne, le lobby bancaire est parvenu à éviter la séparation stricte entre banques d'affaires et banques commerciales, avec comme conséquence un statu quo. BNP, qui accumule les activités spéculatives, n'a finalement dû faire migrer que 1 % de ses actifs dans un autre véhicule. Une mesure qui ne vaut rien et que le secteur voudrait voir appliquée en Belgique aussi. N'oublions pas qu'en Belgique le contribuable est garant pour l'épargne, ce qui n'est pas le cas chez nos voisins. Il suffit de regarder le Canada, qui a maintenu une stricte séparation des métiers bancaires alors que son voisin, les États-Unis, a entièrement déréglementé le secteur. Quand la crise a éclaté, le Canada s'en est beaucoup mieux sorti que son super voisin, qui a dû sauver une bonne partie de ses banques. Pour éviter un 2008 bis, une approche internationale et coordonnée est souhaitable. Toutefois, cela ne devrait pas nous empêcher de protéger nos propres épargnants et contribuables de la meilleure façon possible et en même temps de montrer l'exemple : une séparation stricte est possible. Les banques belges affirment d'ailleurs volontiers que leurs activités de marché sont en baisse. Pourquoi ne pas consolider cela avec une séparation stricte afin d'éviter qu'elles ne redéveloppent, dans le futur, des fonds avec effet de levier sur base de l'épargne du citoyen ? En conclusion : la Belgique peut et doit aller vers une séparation stricte des métiers bancaires, même si ses voisins ne le font pas (encore).

La rentabilité des banques de dépôt comme celle des banques d'affaires sera mise à mal.



ALINE FARES, Finance Watch

appelons tout d'abord que le coût d'une séparation des banques sera pris en charge par les banques. Ces coûts doivent par ailleurs être comparés aux nombreux bénéfices engendrés pour l'économie et la société dans son ensemble, à commencer par un recours aux finances publiques limité aux fonctions bancaires vitales en cas de faillite. La question de la rentabilité des activités, une fois séparées, est infondée. Tout d'abord, le coût de financement de la banque de dépôt devrait baisser – c'est une question de bon sens : le risque moyen de la banque diminuera du fait de la sortie des activités de marché. Et qui dit « moindre risque » dit « moindre coût de financement ». Ensuite, le coût de financement de la banque d'affaires pourrait augmenter, et c'est bien normal : la banque d'affaires ne bénéficiera plus du soutien implicite de l'État et devra financer ses activités au juste prix – celui qui correspond effectivement à sa prise de risque. Il sera donc de la responsabilité des dirigeants des banques de réduire les risques qu'ils prennent pour rétablir la rentabilité de la banque d'investissement – ce qui sera salubre pour la stabilité du système financier et l'économie en général ! Enfin, la rentabilité visée par les banques avant la crise était, on l'a vu, insoutenable (bénéfices représentant 15 % de la valeur des actifs (ROE) !), et il a entre-temps été démontré que la performance des grandes banques dites universelles est, sur la durée, moins bonne que celle des autres banques. La rentabilité des banques universelles est, en effet, beaucoup plus instable, passant de gains très élevés (tels que ceux enregistrés avant la crise) à des pertes colossales (telles que celles enregistrées depuis la crise). Une séparation des activités permettra donc de revenir à des objectifs de rentabilité plus soutenables, sans compter les nombreux bénéfices qui seront recueillis pour la stabilité du système financier et la société dans son ensemble.

1. Le ROE (Return On Equity) mesure la rentabilité des capitaux employés d'une société. En d'autres termes, il quantifie le montant des bénéfices réalisés pour un euro investi en capital.

La scission des grosses banques est trop compliquée, elle limitera l'accès au crédit. Elle impliquera inévitablement des pertes d'emploi dans le secteur.



MICHEL CERMAK, Roosevelt.BE

Avant de répondre sur le fond, regardons qui parle : des banquiers qui défendent le maintien du système actuel. Un système qui permet aux banques de prendre de gros risques sur les marchés financiers, d'empocher les gains et de reporter les pertes sur les contribuables. On comprend aisément, dès lors, que les banquiers trouvent toutes sortes d'arguments pour défendre le statu quo. Mais ils sont seuls à tenir cette position. Ensuite, il faut savoir que ces arguments ont déjà été utilisés par des banquiers en 1933, pour tenter d'empêcher la scission des banques annoncée par le président américain Roosevelt, entre autres remèdes à la crise de 1929. Mais, heureusement, Roosevelt ne les a pas écoutés et les banques ont été scindées aux États-Unis et ailleurs, notamment en Belgique. Les prédictions catastrophiques ne se sont pas réalisées et les citoyens ont été protégés, sans crise bancaire majeure jusque dans les années 90, où ces lois ont été démantelées. Concernant l'accès au crédit, on peut parfaitement imaginer que des banques de dépôt qui ne pourront plus spéculer n'auront d'autre choix que de transformer l'épargne en prêts à l'économie réelle, ce qui représente des centaines de milliards d'euros en Belgique. On pourrait assister alors, contrairement à ce qu'annoncent ces banquiers, à un accroissement du crédit aux particuliers et aux PME notamment. Et si c'était si compliqué sur le plan opérationnel, pourquoi de nombreux ex-PDG de banques comme Barclays, Citygroup ou Morgan Stanley auraient-ils affirmé que la scission était possible et nécessaire ? En ce qui concerne l'emploi, la scission de chaque banque en deux entités supprimera certaines économies d'échelle, certains services centralisés devront être dédoublés. En toute logique, une scission devrait créer de l'emploi dans le secteur. Enfin, n'oublions pas d'où vient la crise : si le secteur bancaire perd de nombreux emplois depuis 5 ans, c'est parce que ses excès spéculatifs ont mené à la crise du secteur bancaire ; si l'économie réelle est en pénurie de crédits, c'est parce que les banques utilisent davantage l'épargne pour spéculer sur les marchés plutôt que de la prêter aux PME. C'est pourquoi une scission serait, in fine, bénéfique pour l'emploi comme pour le crédit.



La banque a sa place

Le modèle de banque universelle a montré ses limites. Il est temps de séparer (à nouveau) la banque de dépôt traditionnelle et la banque qui spéculé sur les marchés. Oui, mais pas n'importe comment.

En bref

- Dépôts et affaires ne vont pas bien ensemble.
- Une scission complète pour éviter la confusion.

AMANDINE CLOOT ET
ARNAUD MARCHAND¹

BNP Paribas Fortis, Société Générale, Deutsche Bank, Citigroup... quelques exemples de ces mégabankes qui font la pluie et le beau

temps à l'ère de l'économie mondiale. À elles seules, elles détiennent plus de capitaux que les PIB nationaux. À tel point qu'on les considère, comme vous l'aurez souvent déjà entendu, « too big to fail » (voir lexique). Depuis la libéralisation des marchés financiers entamée dans les années 80 et actée dans les années 90, les banques ont, en effet, le droit de grossir en taille et en risque via la pratique de deux métiers très différents. Récolter les dépôts citoyens, accorder des crédits et fournir des moyens de paiement, d'un côté ; spéculer sur les marchés financiers, gérer toute une série de produits financiers complexes, de l'autre.

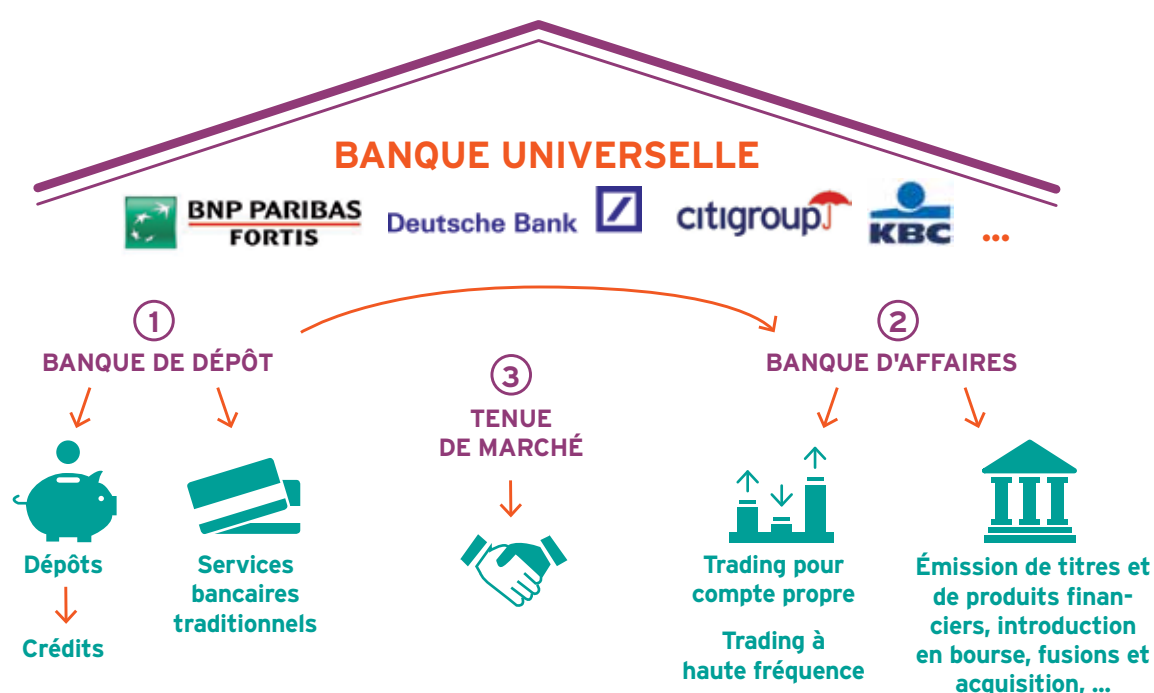
Mais rassemblées sous un même toit, ces deux types d'activités deviennent interconnectées : une conséquence qui n'est pas étrangère aux dérives de la finance actuelle. Il suffit de se pencher sur les bilans de ces super-établissements que sont les banques universelles pour constater un déséquilibre criant entre les deux types d'activité. Pour l'ensemble des banques belges, en moyenne 19,5 % de leur actif (seulement) est consacré aux prêts aux ménages et entreprises non-financières². Mais les 80 % restants, à quoi sont-ils utilisés ? Une répartition aussi disparate justifie-t-elle les milliards d'argent public investi depuis 2008 (voir Le coût de la crise, p.9) ?

DES BILANS DÉSÉQUILIBRÉS

Les grandes banques sont donc aujourd'hui très déséquilibrées au niveau bilantaire : les crédits représentent moins d'un tiers de leur actif, alors que plus de la moitié de leur bilan est constitué de titres financiers. Or, les banques bénéficient d'une subvention étatique implicite, leur permettant beaucoup d'excès. D'une part, en cas de problème, l'État préférera les sauver plutôt qu'indemniser les déposants - solution qui serait beaucoup plus coûteuse - et, d'autre part, ce soutien public est récompensé par les marchés financiers, ces derniers octroyant des financements à des taux moins élevés (comparé au taux qui leur serait demandé en cas d'absence de soutien étatique) aux institutions bancaires. Ajoutons à cela des prêts des banques centrales à des taux défiant toute concurrence. Les banques ont donc, en toute logique, fortement développé leurs activités de marché ces vingt dernières années. Un développement quantitatif, bien sûr, lié à une prise de risque proportionnellement accrue. Pour les investisseurs financiers, le jeu est toujours gagnant : soit le risque paie et les profits augmentent, soit la banque subit des pertes importantes et l'État intervient. Exactement ce qu'il s'est passé après la crise de 2008, lorsque les États ont dû s'endetter massivement pour venir au secours des banques, aux dépens du contribuable. Aujourd'hui, tout le monde semble s'accorder pour dire que les contribuables et les finances publiques doivent être protégés d'éventuelles faillites bancaires. Aussi, l'intervention de l'État doit être limitée aux activités vitales à l'économie (dépôt et crédit aux ménages et aux entreprises). Une banque doit pouvoir faire faillite sans mettre en péril toute l'économie entière. C'est pourquoi une réforme du système bancaire est devenue incontournable, mais pas n'importe laquelle.

SÉPARER VRAIMENT LES MÉTIERS

Certains pays ont déjà légiféré à ce niveau. L'Union européenne est, pour sa part, dans l'attente d'une proposition législative de la Commission sur la base du rapport Liikanen. En Belgique, le gouvernement planche actuellement sur la question et à l'heure où nous bouclons ses pages est sur le point d'accoucher de sa réforme bancaire. Parmi les différentes réformes possibles, la plus



Dépôt vs Affaires

Deux métiers qui ne font pas bon ménage. Les activités de dépôt et les activités de marché diffèrent fortement par leur nature et leurs infrastructures.

1. Les activités d'une banque de **dépôt** sont celles du banquier « traditionnel ». Elles sont par définition peu risquées, car basées principalement **sur le long terme et le relationnel**.

2. À l'inverse, une banque d'**affaires** réalise des opérations financières, généralement basées **sur le court terme et plus ou moins risquées** selon l'opération concernée.
→ Il peut s'agir d'**introductions en Bourse**, d'**émissions de titres** ou de **produits financiers** (comme les produits dérivés) et d'**activités de marché** (trading pour compte propre et tenue de marché). Ces activités sont actuellement peu liées à l'économie réelle et de plus en plus spéculatives, comme l'illustrent, entre autres, la prolifération et la complexification des produits dérivés. Ces produits, conçus initialement pour permettre aux acteurs de l'économie réelle de couvrir leurs risques, ont été complètement détournés de leur objectif de départ.

→ Au top des activités toxiques, on trouve le **trading pour compte propre**. Il consiste, pour une banque, à acheter

et à vendre des instruments financiers pour son propre intérêt, dans une logique de rentabilité forte. Ces activités spéculatives incitent les banques à prendre des risques élevés. Elles sont encore amplifiées par l'utilisation croissante du **trading à haute fréquence**, qui consiste à transmettre automatiquement et en quelques millièmes de seconde des ordres sur les marchés financiers, sans intervention humaine, à l'aide de programmes informatiques complexes.

3. Au milieu de cela, la **tenue de marché** vise théoriquement à aider les investisseurs à trouver une contrepartie pour leur transaction sur un marché financier. Dans ce cas, la présence d'une banque sur le marché n'est pas liée à son propre intérêt et comporte moins de risques. Par exemple, une entreprise cherche à se protéger d'un risque lié à un taux de change et demande à la banque de la protéger contre ce risque en achetant les produits financiers adéquats. La banque opère ici pour le compte de son client.

Mais, attention, la banque peut elle-même devenir la contrepartie, ce qui, en pratique, rend la différenciation entre trading pour compte propre et la tenue de marché presque impossible. Dès lors, **il serait inefficace de tenter de séparer uniquement la partie dite risquée de ces activités de marché** des activités traditionnelles de la banque. On comprend qu'avec une séparation totale, hermétique, toute confusion serait écartée !



efficace, selon Finance Watch, une association européenne dont la mission est de remettre la finance au service de la société, est une séparation totale des métiers bancaires. *Toutes les activités de marché doivent être logées dans une entité séparée.* « *Trading is trading* », explique Aline Fares, expertise and campaign coordinator pour l'organisation. *Une séparation totale est non seulement la solution la plus radicale, mais aussi la plus simple sur le plan juridique parce qu'elle évite toute ambiguïté dans la mise en place de la réforme.* Car, si l'on jette un coup d'œil du côté des lois bancaires française, allemande ou encore américaine récemment présentées, il y a de quoi être déçu. La nouvelle législation française, par exemple, qui prévoit de cantonner certaines activités spéculatives que la banque mène pour son compte propre (et, donc, dans son seul intérêt), ne concernera finalement que 1 % des revenus bancaires ! La séparation est donc minime... et son effet le sera sans doute aussi. Même chose en Allemagne, où la loi, qui devrait entrer en vigueur début 2014, prévoit d'isoler le trading pour compte propre, les prêts à des fonds spéculatifs et le trading à haute fréquence, mais pas la tenue de marché (voir encadré Dépôt vs Affaires). Pas mieux aux États-Unis, avec la réforme Volckers, qui interdit notamment aux banques de s'impliquer dans une activité de spéculation et d'investir dans des fonds spéculatifs et des fonds d'investissement privés, mais le tout assorti d'une multitude de dérogations vidant sur le terrain la loi de l'essentiel de son contenu. Pour ces trois réformes, les critères utilisés afin de déterminer le degré de séparation sont ambigus. Au final, vu l'étendue des activités qui resteront autorisées au sein de la banque commerciale (de dépôt) et leurs similarités structurelles avec les activités qui doivent être cantonnées, les mesures répertoriées atteindront difficilement leur but initial, à savoir protéger les activités bancaires vitales pour la société des activités de trading risquées.

CELA FONCTIONNAIT AVANT

En 1933, le Glass Steagall Act a été mis en place aux États-Unis à la suite de la crise financière de 1929 et a été répliqué un peu partout en Europe. Cette loi a imposé pendant des décennies une séparation hermétique des métiers bancaires. Après son abrogation, dans les années 90, nous en sommes arrivés à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Le retour à une séparation radicale est l'option recommandée aujourd'hui par FairFin, le Réseau Financement Alternatif et le collectif Roosevelt.BE. Option logique et efficace, car les activités de marché, basées sur des transactions et construites sur le court terme différent, par leur nature et dans leur gestion, des activités de dépôt. Les deux métiers n'ont donc pas vocation à être menés sous le même toit. À l'inverse, les activités de marché forment un tout. Elles sont de nature similaire et utilisent une infrastructure commune. *Séparer les activités de marché entre elles fait perdre des économies d'échelle ; isoler uniquement une partie des activités de*

marché, économiquement parlant, ce n'est pas logique, renchérit Aline Fares. Enfin, les activités de trading et de dérivés n'ont aucune raison d'être subventionnées par l'État. Elles n'ont en rien un caractère indispensable à la société. Et puis, toujours selon Finance Watch, en isolant les activités de marché, *en supprimant un financement non justifié et privilégié à ces activités, celles-ci devraient diminuer naturellement.* Sans l'aide de l'État, les banques d'affaires se financeront donc à un coût normal, ce qui pourrait bien s'avérer bénéfique pour tout le monde. À titre d'exemple, seuls 7 % des produits dérivés, qui à l'origine sont là pour protéger les acteurs de l'économie réelle (voir encadré Dépôt vs Affaires)³, échangés par les institutions bancaires, ont une contrepartie non financière ! À l'heure actuelle, c'est au Royaume-Uni qu'on semble avoir approché au plus près une vraie séparation des banques universelles avec la publication du rapport Vickers en 2011. La réforme qui en découle devrait entrer en application début 2019. Ce texte préconise de cloisonner les activités de dépôt au sein d'une filiale ; toutes les autres activités devront être logées en dehors. En Belgique, tout est maintenant à jouer.

1. D'après une analyse de Marchand, A., Séparation des métiers bancaires : quelles mesures prendre ?, RFA, novembre 2013.
2. http://ec.europa.eu/internal_market/bank/docs/high-level_expert_group/report_fr.pdf, p.120. Le rapport Liikanen ou « Rapport de la commission d'experts européen sur la réforme bancaire » est un ensemble de recommandations publiées en octobre 2012 par un groupe d'experts européens dirigé par Erkki Liikanen.
3. 93 % des produits dérivés ne concernent donc pas l'économie réelle !



Petit lexique de la séparation bancaire

LA BANQUE DE DÉPÔT OU COMMERCIALE reçoit et gère les dépôts, grâce auxquels elle accorde des crédits.

LA BANQUE D'AFFAIRES OU BANQUE D'INVESTISSEMENT dispense des conseils aux entreprises (entrée en Bourse, fusions et acquisitions...) et réalise des investissements sur les marchés financiers. Attention, il n'est pas uniquement question d'actions, d'obligations ou de fonds mais de toutes sortes de produits financiers complexes, la plupart du temps très éloignés de l'économie réelle.

LA BANQUE UNIVERSELLE combine les deux métiers de banquier cités plus haut. Les activités de banque d'investissement y ont une part croissante.

LA GARANTIE PUBLIQUE implique que l'État garantisse les dépôts citoyens (soit leur épargne et ce, en Belgique, jusqu'à 100 000 euros) en cas de faillite de l'établissement bancaire dans lequel ils ont été déposés.

LES ACTIVITÉS POUR COMPTE PROPRE d'une banque sont les activités réalisées par la banque avec ses fonds propres et non pour le compte d'un tiers.

TOO BIG TO FAIL signifie que certaines entreprises sont jugées trop grosses par l'État pour faire faillite, car cette faillite aurait des conséquences systémiques désastreuses sur l'économie. Ce dernier viendra donc à leur rescousse en cas de problèmes. Une subvention étatique implicite, aussi appelée aléa moral, qui encourage une prise de risques excessive par ces entreprises.



Pour et contre la séparation

Un ancien ministre d'État d'un côté, un professeur de finance et chroniqueur au journal le Monde de l'autre. Deux avis tranchés sur la séparation des métiers bancaires.

Propos recueillis par AMANDINE CLOOT



PHILIPPE MAYSTADT, professeur aux Universités de Louvain-la-Neuve (UCL) et de Luxembourg.

■ La séparation stricte des métiers bancaires est possible. Elle éviterait de plus à l'État de devoir intervenir en sauvant les banques.

Selon vous, une séparation des métiers bancaires est-elle nécessaire ?

Oui, c'est l'application de ce qui devrait être un principe de base de la nouvelle régulation financière : ne plus permettre à un même acteur de jouer plusieurs rôles différents dans la même pièce. Le rôle traditionnel d'une banque consiste à collecter les fonds des épargnants et à les transformer en crédits pour les investisseurs et les consommateurs. Peut-on combiner ce rôle – essentiel dans toute économie – avec d'autres activités d'une nature différente, plus risquées et plus spéculatives ? En particulier, peut-on accepter que les dépôts des particuliers et des entreprises soient mis en péril par des opérations spéculatives ? Si la réponse est « non », on doit prôner une forme de séparation des fonctions actuellement réunies dans la banque universelle.

De quel type de séparation devrait-il idéalement s'agir ? Une séparation totale ?

Diverses formules ont été proposées. En octobre 2012, le rapport du groupe Liikanen pour la Commission européenne propose de filialiser, au sein d'une entité juridique distincte, les activités de trading les plus risquées¹. Le rapport Liikanen suggère de rendre la séparation obligatoire lorsque ces activités risquées représentent entre 15 et 25 % du total des actifs d'une banque ou dépassent 100 milliards d'euros. Cette logique de filialisation retarde, mais ne supprime pas la solidarité financière avec le reste du groupe. En outre, l'expérience française montre que le lobbying des grandes banques peut aboutir à une définition tellement réductrice de ces activités risquées que la partie filialisée ne représente qu'une part infime de leurs activités.

Quelles sont alors les alternatives ?

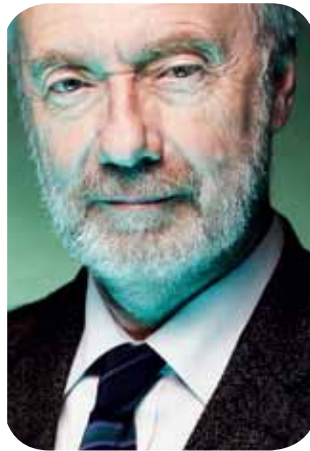
Il y en a au moins deux. Aux États-Unis, la loi Volcker limite certaines activités en proportion du capital. La règle n'interdit pas complètement aux banques de développer des activités risquées pour autant que celles-ci, même si elles tournent mal, ne consomment qu'une part minime du capital. Bien entendu, pour que cela fonctionne, il faut, là aussi, que le législateur résiste au lobbying des banques et définisse correctement les activités soumises à cette limitation stricte. Ainsi, les banques américaines se sont précipitées pour exploiter une lacune de la loi Volcker telle qu'elle a été traduite dans la législation votée par le Congrès et elles ont continué à pratiquer du macro-hedging² en spéculant sur l'évolution du marché des actions. L'autre approche est celle proposée par Sir John Vickers au Royaume-Uni. C'est l'inverse de ce que suggère le rapport Liikanen. Il s'agit de mettre à l'abri les activités de banque de détail. Ces activités doivent être protégées par un capital suffisant, au moins conforme aux règles prudentielles de Bâle III³ ; en aucun cas, ce capital ne peut venir au secours d'autres activités du groupe. La coupure est plus franche dans cette formule.

Au niveau belge spécifiquement, qu'attendez-vous de la réforme bancaire ?

J'espère qu'elle entraînera une séparation suffisamment nette et étanche pour assurer qu'à l'avenir ni les clients des banques, ni les pouvoirs publics, n'auront à subir les conséquences d'activités qui ne sont pas liées à la fonction traditionnelle d'une banque. Pour éviter tout malentendu, je précise que, dans mon esprit, cette fonction traditionnelle implique de pouvoir faire tout type de crédits, y compris, bien sûr, des crédits à l'exportation, et dès lors de pouvoir assurer les couvertures de change et de taux d'intérêt. Quant aux recommandations de la BNB⁴, je ne puis que renvoyer à l'excellente analyse de Paul De Grauwe⁵, Professeur à la London School of Economics, qui montre que les arguments avancés par la BNB ne sont pas déterminants.

Imaginons une séparation totale, tous les problèmes seraient-ils réglés ?

Évidemment que non. Mais ce qui est certain, c'est que les pouvoirs publics ne devraient plus utiliser l'argent des contribuables pour sauver des banques qui ne se concentrent pas sur la fonction traditionnelle. Cela dit, en Irlande et en Espagne, les problèmes sont venus d'une activité traditionnelle, en l'occurrence le financement de promotions immobilières, mais dans des proportions tout à fait déraisonnables. Il y a eu manifestement une mauvaise gestion des risques, pourtant plus aisés à suivre que ceux liés aux activités de marchés, et un défaut de supervision dans le chef des autorités nationales, parfois trop proches de leurs « amis » banquiers. À cet égard, on peut espérer que le nouveau système de supervision confié à la Banque centrale européenne permettra d'éviter ce type de dérapages.



PAUL JORION, détenteur de la chaire « Stewardship of finance » à la Vrije Universiteit Brussels (VUB).

■ Plutôt que de séparer les activités de dépôts de la spéculation, autant interdire cette dernière !

Selon vous, une séparation des métiers bancaires est-elle nécessaire ?

Le problème n'est pas du tout de savoir s'il faut séparer l'activité d'investissement de l'activité commerciale. À mon sens, il s'agit là de problème en aval, d'une question de détail. Il vaut mieux aborder les problèmes en amont, c.-à-d. se pencher sur les questions générales, sur les problèmes de fond. On a vu aux États-Unis, quand a été abrogé, en 1999, le Glass Steagall Act, que cette loi n'avait déjà plus d'effet ! Que la loi soit là ou pas, on avait trouvé, via des produits dérivés, des moyens de la contourner. C'est la même chose aujourd'hui. En voulant introduire une séparation stricte des métiers, on traite un problème en surface et pas en profondeur.

La séparation des métiers bancaires n'est donc pas un point de départ utile vers une meilleure régulation ?

Cela n'aura aucun impact. On va se disputer pendant des années, mais en pratique cela ne changera rien. Je crois que les gens qui pensent cela n'ont pas réellement travaillé dans la finance et ne comprennent pas qu'une distinction de ce type-là n'aurait pas de véritables effets. Les mécanismes financiers ont des spécificités, ils sont très différents des mécanismes économiques.

Que proposez-vous, alors, comme solution aux dérives de la finance actuelle ?

Il ne faut pas séparer les activités spéculatrices des autres activités, mais interdire la spéculation et donc revenir à son interdiction. Il suffirait de remettre en vigueur les articles qui l'interdisaient. En France, la spéculation a été autorisée en 1885, en Belgique, en 1867. La spéculation était d'ailleurs définie très clairement par la loi qui visait à « interdire les paris à la hausse ou à la baisse sur des titres financiers ». Avec une telle interdiction, les gens qui la pratiquent seraient en infraction ; qu'ils se trouvent dans une banque X ou Y, cela ne changerait rien. J'ai bien conscience qu'il s'agit d'une proposition beaucoup plus radicale. Mais, vous savez, avec la scission des métiers bancaires, le système capitaliste, le monde comme il fonctionne actuellement, restera le même et permettra toujours des dérives comme une tension salariale de 450 dans certaines banques !

Pourquoi une telle levée de boucliers de la part du lobby bancaire, dans ce cas ?

Parce qu'il ne faut rien céder, ne pas donner l'impression de céder. Si les banques finissent par capituler, elles donneront l'impression d'avoir fait une immense concession. C'est une question politique. Cela étant, actuellement, les financiers sont extrêmement déstabilisés, mon principe est donc qu'il faut leur demander le maximum.

Après une séparation des métiers, la banque d'investissement représentera donc toujours, selon vous, un risque pour l'économie ?

Bien entendu, la spéculation continuera, les banques continueront à pomper 40 % du produit intérieur brut. L'impact général, à savoir la financiarisation de l'économie, sera exactement le même. Quant à la question de la garantie publique qui a sauvé plusieurs grosses banques de la faillite, le problème est en train d'être résolu au niveau européen et, ce, tout à fait indépendamment d'une éventuelle séparation. Scission des métiers bancaires et garantie publique n'ont pas un rapport « réel ». Une décision qui met la responsabilité financière au bon endroit, soit celle d'abord des investisseurs, ensuite celle de créanciers, n'a aucun rapport avec une mesure de type séparation des activités bancaires ! En réalité, une séparation de la banque commerciale et d'investissement empêchera simplement que l'on utilise les dépôts pour en faire de l'argent spéculatif. Mais, dans le cas de JP Morgan par exemple, la banque avait constitué un fonds qui représentait tout l'argent en excès des dépôts et spéculait là-dessus. La loi du type Volckers ou même un retour au Glass Steagall Act n'aurait fait aucune différence.

Que pensez-vous des mesures prises à l'étranger, en France, par exemple ?

En France, c'est encore plus ridicule, puisque la loi concerne 1 % des activités bancaires. Ce sont des effets d'annonce. Ils ont également fait marche arrière sur la taxation du trading à haute fréquence.

1. Trading pour compte propre, tenue de marché, prêts aux fonds spéculatifs, structures de titrisation du type SIV et investissements dans des fonds de private equity.

2. Le macro-hedging est une technique de couverture du risque d'un portefeuille d'actifs. Elle consiste à prendre une position qui contre-balance l'ensemble du portefeuille d'actifs considéré, éliminant ainsi les risques.

3. Les Accords de Bâle III publiés le 16 décembre 2010 sont des propositions de réglementation bancaire. La réforme Bâle III fait partie des initiatives prises pour renforcer le système financier à la suite de la crise financière de 2007.

4. www.nbb.be/doc/ts/publications/NBBReport/2013/StructuralBankingReformsFR.pdf

5. Paul de Grauwe a publié dans le journal Le Soir une carte blanche qui résume son argumentation.



Et maintenant, action!

Le citoyen a tendance à s'exclure du débat lorsqu'il s'agit de parler de finance. Pourtant, les dysfonctionnements du secteur l'impactent directement.

En bref

- Le projet de loi belge bien loin d'une solution acceptable et efficace.
- Le Belge n'est pas en mesure de supporter un second sauvetage.

LAURENCE ROLAND

Action du 13 novembre dernier devant la bourse de Bruxelles



Le coût de la crise

Au plus fort de la crise, les pouvoirs publics sont intervenus pour « sauver » les banques (Fortis, Dexia, KBC et Ethias) avec des dizaines de milliards d'euros publics. Et cela, en les recapitalisant (en devenant actionnaire), en se portant garants (en sorte qu'elles puissent continuer à se financer sur les marchés) ou en leur prêtant purement et simplement de l'argent.

À ce jour, la cession de BNPP Fortis et de Royal Park Investments (la « bad bank » de Fortis), le remboursement du prêt (avec intérêts) par la KBC et les commissions obtenues sur les garanties d'État ont rapporté 6,65 milliards de recettes à ce dernier.

Un bilan positif pour le contribuable belge ? Rien n'est moins sûr !

1. L'État belge est toujours actionnaire à 10,8 % du groupe français BNP Paribas et à 100 % de Belfius, la filiale belge du groupe Dexia, nationalisée en 2011. Difficile de prédire si la revente éventuelle de ces participations générera une bonne ou une mauvaise affaire par rapport à l'investissement réalisé.

2. La situation du groupe franco-belge Dexia, en liquidation, est très préoccupante. Les pouvoirs publics belges sont intervenus à plusieurs reprises (en 2008 et 2012) pour recapitaliser le groupe, qui détient des actifs risqués. Les pertes sur ces investissements (3,9 milliards d'euros) pourraient être salées. La Belgique garantit également le financement de Dexia à hauteur de 43,7 milliards d'euros. Cette somme serait automatiquement activée en cas de faillite.

3. Enfin, les recettes évoquées ne tiennent pas compte du coût de financement de l'intervention publique. Ces sauvetages bancaires, dont le coût est évalué par le CADTM à 32,6 milliards d'euros, soit environ 9 % du PIB belge, ont été intégralement financés via une augmentation de la dette publique, avec paiement d'intérêts à la clé. Des dépenses qui ont certainement nécessité des réajustements budgétaires, avec la mise en place de mesures d'austérité.

Comme expliqué dans le dossier de ce numéro, plusieurs pays ont déjà pris des mesures pour séparer banque de dépôt et banque d'affaires, mais ces mesures ont du mal à être traduites en pratique (États-Unis), ne sont pas encore entrées en vigueur (Royaume-Uni) ou ne changent pratiquement rien à la situation actuelle (France et Allemagne).

Côté européen, la Commission planche actuellement sur une proposition qui devrait être rendue publique courant 2014. La réforme à la clé promet d'être ambitieuse – elle semble suivre les recommandations du rapport Liikanen –, mais on ignore ce qu'il en adviendra une fois passé la barre du Parlement, puis celle du Conseil des ministres (des Finances). Les ministres dont le pays comporte de grandes banques universelles ne sont pas enclins, comme le traduisent les réformes bancaires nationales décrites plus haut, à faire passer une directive qui réduirait la taille de leurs piliers économiques.

ET EN BELGIQUE...

À l'heure de boucler ces pages, le gouvernement belge planche sur sa réforme bancaire. Malheureusement, les récentes déclarations du ministre des Finances, Koen Geens, ne s'orientent pas du tout vers une séparation stricte des métiers bancaires. La proposition avancée suggère, en effet, qu'en deçà d'un certain seuil, les banques de dépôt puissent continuer à investir pour compte propre. Ce n'est qu'au-delà de ce seuil que les activités spéculatives devraient être basculées vers une filiale.

L'existence d'un tel seuil continuera à faire

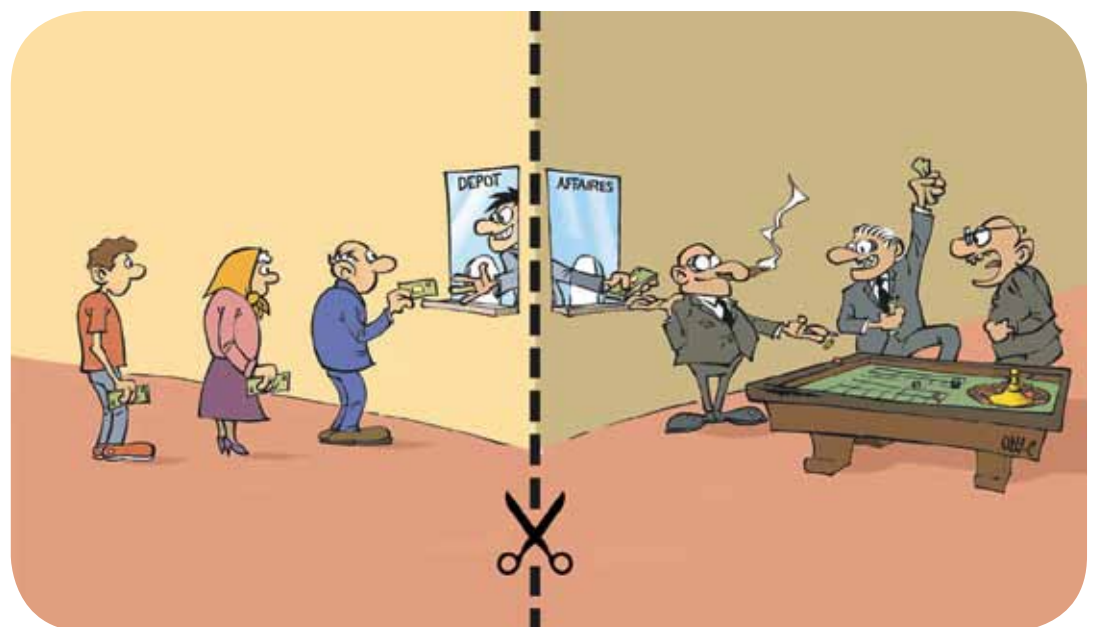
courir le risque qu'en cas de nouvelle crise, l'État ait à nouveau à couper dans les dépenses sociales pour, comme en 2008, apporter son aide aux banques et sauver le système. Or, ce sauvetage a été intégralement financé par une augmentation de la dette publique (voir encadré). Aujourd'hui, le citoyen belge n'a absolument plus les moyens d'une deuxième intervention pour sauver les banques. Par conséquent, toute proposition qui ne donne pas la garantie totale qu'en cas de crise, les pouvoirs publics ne devront pas réinjecter de l'argent pour sauver les banques est inacceptable.

EN RÉSUMÉ, QUE RESTE-T-IL ?

La Belgique préfère ne pas s'engager plus que ses voisins ! Quant à la Commission européenne, elle voudrait bien imposer des règles strictes, mais elle se voit, elle aussi, submergée par la pression de l'industrie bancaire et risque de voir sa proposition détricotée. Parallèlement, le citoyen s'estime souvent trop peu averti pour émettre le moindre avis. Pourtant, c'est lui qui paiera les conséquences d'une nouvelle crise.

Même s'il n'est pas expert, le citoyen doit exiger que ses dirigeants prennent leurs responsabilités et agissent dans l'intérêt général, celui qui œuvre en faveur de la société dans son ensemble et non de quelques-uns.

Il ne s'agit pas ici de tuer la spéculation (ceci est un autre débat), ni de tuer l'industrie financière. Il s'agit de réaffirmer à nos politiciens que nous refusons de supporter et de payer les conséquences d'une nouvelle prise de risque exagérée et dangereuse de la part de l'industrie financière.



Le Réseau Financement Alternatif, FairFin et le collectif citoyen Roosevelt.BE ont lancé une pétition citoyenne en faveur d'une scission complète des métiers bancaires. 100 000 signatures sont attendues d'ici la fin de l'année.

Pour signer la pétition, rendez-vous sur www.scinderlesbanques.be.

* APEF asbl - ATD Quart Monde en Belgique / ATD Vierde Wereld - La Bouée asbl - Caritas catholica en Belgique francophone et germanophone asbl - CNE / Centrale Nationale des Employés - ChanGements pour l'égalité - La Compagnie du vide - C-Paje asbl - CSC (Confédération des syndicats chrétiens) - De Bouche à Oreille - Les Écus baladeurs - Entraide et Fraternité - Fourmi Solidaire asbl - Fédération des maisons médicales - FGTB-ABVV Fédération générale du travail de Belgique - Habitat-Service - Imagine Magazine - Lucéole - Mains tendues - Nature et Progrès - Le Pivote - RENOVASSISTANCE - Les Scouts - Solidarités Nouvelles asbl - STICS asbl - Tourisme autrement - Union nationale des mutualités socialistes - Vrede v.z.w.



Santé et justice sociale avant tout

Les maisons médicales : des centres de soins au sein d'un mouvement défendant davantage de justice sociale.



FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES
Bd du Midi 25/5 - 1000
Bruxelles
fmm@fmm.be
www.maisonmedicale.org

Les maisons médicales changent la société à partir du champ de la santé.

En bref

- Soigner mais aussi sensibiliser.
- Plus de maisons médicales sont nécessaires.

CORALIE LADAVID

Partie intégrante d'un mouvement social pluraliste œuvrant pour une plus grande justice sociale et un bien-être collectif, les maisons médicales se sont donné pour mission de prodiguer des soins médicaux de première ligne de qualité et accessibles à tous. Avec des équipes composées de médecins généralistes, d'infirmiers, de kinésithérapeutes, de travailleurs sociaux, de psychothérapeutes et d'accueillants, l'approche proposée est globale : elle prend en compte tant les aspects physiques que psychiques

et sociaux de la personne. Mais la démarche s'inscrit aussi dans une logique de promotion de la santé dans le but d'agir sur les différents facteurs qui l'influencent. C'est pourquoi les maisons médicales tentent de déclencher une prise de conscience critique des citoyens vis-à-vis de mécanismes qui entravent leur santé. À ce niveau, des projets « d'action communautaire », qui visent la participation des communautés de quartier, en partenariat avec des acteurs locaux œuvrant dans d'autres domaines que la santé (CPAS, écoles, maisons de jeunes, maisons d'accueil, services d'Éducation permanente, centres culturels, etc.), ont été développés. Aujourd'hui regroupées au sein d'une fédération, quelque 100 maisons médicales francophones existent en Belgique. La Fédération représente et défend également les valeurs du mouvement à travers le dialogue, les partenariats, la participation aux débats avec divers acteurs de la santé et de la société en général. C'est pour cette raison aussi qu'elle est membre du Réseau Financement Alternatif, parce que la finance a également un impact sur la santé des citoyens !

POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE

Mais le travail de la Fédération des maisons médicales n'en reste pas là. Dans le cadre des élections de 2014, un mémorandum pour réaffirmer au monde politique ses valeurs et ses idées a été mis en place avec, comme point de départ, une critique du modèle capitaliste actuel, incompatible avec un objectif de plus grande justice sociale. Ce mode de fonctionnement de notre société détruit petit à petit la solidarité et seuls les plus forts pourront désormais espérer s'en sortir. Un changement radical

Acteur de changement

Les maisons médicales sont de plus en plus nombreuses mais les demandes sont encore très loin d'être couvertes. De nouvelles initiatives doivent donc être soutenues par les pouvoirs publics afin d'étendre leur nombre.

est donc nécessaire, selon la Fédération. Mais pour l'obtenir, des réformes sont impératives et les jalons vers ce changement doivent être posés dès aujourd'hui. Dans l'idée de faire bouger les choses, les maisons médicales retiennent certaines priorités. Notons la volonté de continuer à développer une sécurité sociale universelle et solidaire, c'est-à-dire basée sur la plus large population possible (en visant au minimum le plan fédéral en Belgique, mais idéalement c'est le plan européen qui est en ligne de mire) et avec un financement basé sur tous les types de revenus (capital, patrimoine, travail). Une sécurité sociale forte permet en effet de lutter plus efficacement contre la marchandisation des soins de santé qui crée des soins de santé à deux vitesses. Pour améliorer réellement l'état de santé de la population, c'est aussi sur les conditions de vie qu'il faut agir (habitat, emploi, enseignement, environnement, etc.). Le médical ne peut répondre qu'à une infime partie des problèmes de santé. Les moyens doivent donc être mis en œuvre là où ils auront le plus d'impact, c.-à-d. pour retarder ou éviter la maladie. La population est tout à fait compétente pour identifier les problèmes et les besoins qu'elle rencontre dans le domaine de la santé. Dès lors, il faut intensifier la participation des citoyens dans le système de santé, parce que la réduction des inégalités sociales participe au bien-être collectif.



Plus que de la formation !

L'ASBL Contrepoint dispense des formations aux métiers du bâtiment à destination d'un public peu scolarisé, tout en procurant un suivi complet à ses stagiaires.



ASBL CONTREPOINT
Rue du Thiriau-du-Luc, n° 11
7100 La Louvière
064/26 65 23
www.contrepoint.be

En bref

- L'école classique renforce les discriminations.
- Une formation et un suivi complets.

MARC GOESEELS

Spécialisée dans la formation par le travail dans le secteur de la construction, l'ASBL Contrepoint est née dans les années 80 en réponse à un constat :

une partie de la population est exclue du marché du travail par manque de qualification. Les formateurs de Contrepoint constatent en effet que le manque de qualification s'explique souvent par des parcours scolaires chaotiques.

Pour beaucoup de stagiaires, les difficultés sont apparues dès l'école primaire. Certains ont raté une ou plusieurs années et sont passés par la première année secondaire dite « d'accueil » sans l'obtention du Certificat d'études de base. Les études secondaires sont également souvent caractérisées par des échecs et des redoublements aussi. De manière générale, les parcours scolaires sont fortement marqués par des orientations négatives basées sur les résultats plutôt que sur les centres d'intérêt et les aptitudes de

l'enfant en difficulté. Les vécus scolaires des stagiaires illustrent le fait que l'école renforce les inégalités sociales plus qu'elle ne les efface. Les situations sociales sont caractérisées par une multiplicité de difficultés liées notamment au logement, à l'endettement, à la santé, aux assuétudes, aux problèmes familiaux, etc. Ces problématiques ont un impact évident sur l'insertion professionnelle et sur les possibilités de comportements proactifs exigés par les politiques d'emploi actuelles. Forte de ces constats, Contrepoint a proposé une méthode d'apprentissage différente de celle proposée dans le système scolaire, et ce, en attachant une importance particulière à la résolution des problèmes sociaux.

FORMATION EN TROIS VOLETS

Contrepoint dispense aujourd'hui une formation de 18 mois dans le secteur de la rénovation



Contribuer au développement durable dans le Sud

La coopérative Alterfin mobilise du capital dans le Nord pour permettre à des agriculteurs et à de petits entrepreneurs du Sud de se construire un meilleur avenir.

Un producteur de riz au Sénégal. L'une des 50 000 personnes touchées par le travail d'Alterfin dans le Sud.



ALTERFIN SCRL
Chaussée de Haecht 159
1030 Bruxelles
Tél. : 02/538 58 62
www.alterfin.be
info@alterfin.be
facebook.com/Alterfin
twitter.com/alterfin

En bref

- Alterfin aide plus de 50 000 agriculteurs et petits producteurs dans le Sud.
- Alterfin double son capital social, le nombre de ses coopérateurs et son portefeuille de crédits en trois ans.

GEORGES KARRAS

Contribuer au développement durable de personnes socialement et économiquement défavorisées en leur donnant accès à des services financiers, voici l'objectif que la coopérative Alterfin s'est fixé il y a déjà 19 ans. Pour réaliser sa mission, Alterfin intervient auprès d'associations de petits producteurs agricoles qui s'inscrivent



Un placement éthique fiscalement avantageux

Les particuliers qui souscrivent des actions de la coopérative Alterfin bénéficient d'une réduction d'impôt jusqu'à 320 euros par an. La réduction d'impôt s'élève à 5 % du total des investissements réalisés pendant l'année. Pour bénéficier de cette réduction d'impôt :

- Les sommes versées doivent s'élever à minimum 437,50 euros (soit 7 actions à 62,5 euros).
- Les actions doivent rester en possession du souscripteur pour une période ininterrompue de minimum 5 ans.

À noter : la réduction d'impôt est plafonnée à 320 euros par contribuable belge ce qui correspond, pour Alterfin, à un investissement de 6 437,50 euros (soit 103 actions).

Bon à savoir également : Alterfin a distribué, pour l'année 2012, un dividende de 3,35 % brut, dont les premiers 190 euros sont exonérés de précompte mobilier pour les particuliers. Vous retrouverez tous les informations concernant l'investissement chez Alterfin sur www.alterfin.be/bienvenue.

dans le cadre de l'agriculture familiale durable ou à travers des institutions rurales de micro-finance qui, elles-mêmes, accordent des crédits aux agriculteurs et petits producteurs (locaux). Au total, ce sont plus de 50 000 personnes dans 24 pays en voie de développement qui bénéficient du travail d'Alterfin, nous explique Audrey Timmermans, Reporting et Compliance Manager chez Alterfin. Le travail de notre coopérative touche principalement des femmes (67 %), et 70 % des personnes bénéficiant de crédits octroyés par le biais d'Alterfin vivent dans des zones rurales, nous précise-t-elle.

UNE BELLE CROISSANCE

L'organisation connaît une croissance exceptionnelle portée, entre autres, par une disposition fiscale favorable aux fonds de développement, en vigueur depuis 2010. En trois ans, le nombre de coopérateurs, le capital et le volume des crédits ont doublé (voir encadré). *Acroître le capital social d'Alterfin est essentiel pour nous permettre de financer un maximum de*

personnes dans le Sud et d'intensifier la performance sociale de nos activités dans le Sud, nous explique Kris Goossenaerts, directeur d'Alterfin. En 2013, parmi nos nouveaux partenaires, nous comptons, par exemple, Terral, une organisation basée au Sénégal qui a pour but d'améliorer la commercialisation et la production locale de riz afin d'assurer une vie convenable aux petits agriculteurs. Terral crée le lien entre 700 producteurs familiaux et le marché en garantissant la qualité du produit à travers un programme d'assistance technique et un suivi continu. Alterfin a octroyé un crédit de 250 000 euros à Terral. Avec ce prêt, l'organisation achètera le riz aux petits agriculteurs pour, ensuite, le transformer et le commercialiser.

ÉVOLUTION D'ALTERFIN EN CHIFFRES

	30/09/2009	30/09/2012
Capital social	12 227 375	30 284 375
Nombre de coopérateurs	1 394	3 785
Portefeuille	9 905 755	25 751 290

Formateur et stagiaire travaillent ensemble.



tion du bâtiment par une mise en situation réelle sur chantier, assortie d'une formation théorique et d'un accompagnement social. Les métiers auxquels sont formés les jeunes sont divers : maçon, menuisier ou encore plafonneur. Pour enseigner sans ennuyer, l'ASBL utilise une méthode pédagogique basée sur la transmission des savoirs et savoir-faire des formateurs à leurs stagiaires à travers le travail d'équipe dans des situations réelles de travail. Des animations sociales collectives permettent aussi de mettre à la portée des stagiaires des informations utiles pour la gestion du quotidien en vue de favoriser leur autonomie. Enfin, chaque jeune est suivi individuellement : il est soutenu dans sa vie quotidienne (problèmes de logement, ressources financières, situation administrative, soucis de santé, etc.). Un suivi qui permettra aussi au stagiaire de suivre la formation dans les meilleures conditions possibles.

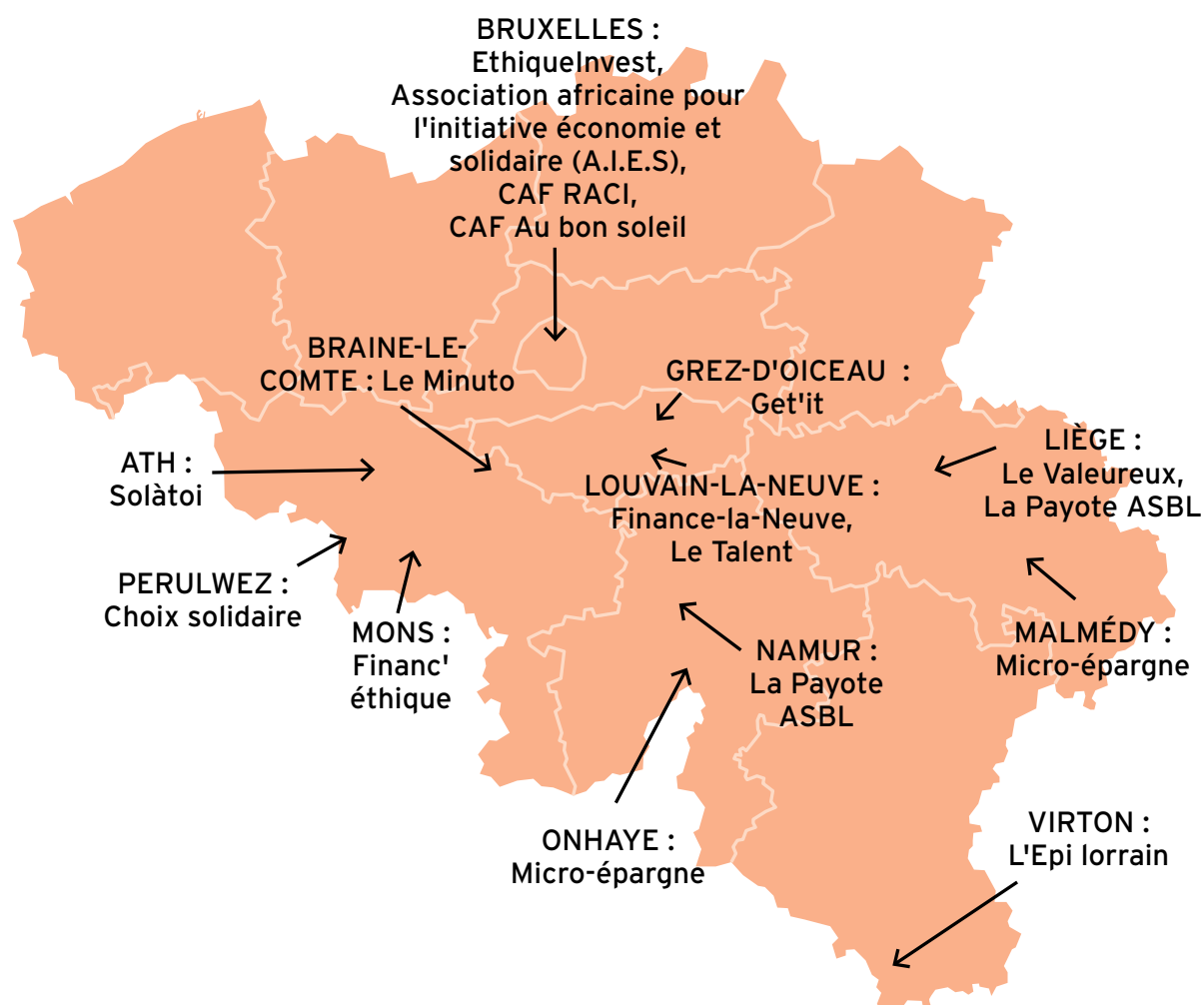
Un pas plus loin

Sensible à la difficulté d'accès au logement de ses stagiaires et, de manière plus générale, des personnes à faible revenu, Contrepoint a récemment créé l'ASBL Contrepas, en vue de l'obtention d'un agrément en tant qu'Association de promotion du logement.

Participez 1001 façons d'agir pour une finance plus responsable et solidaire

Le Réseau Financement Alternatif, connu aussi sous la bannière Financité, est un mouvement citoyen qui agit au quotidien pour répondre aux enjeux d'une finance plus responsable et solidaire.

Comment ? En proposant une information de qualité et indépendante, mais aussi par la mise en place d'activités de sensibilisation, telles que les états généraux de la finance responsable et solidaire, la quinzaine Financité, des conférences, des ateliers, des ciné-débats, des formations, etc. Cela passe également par le soutien à des groupes de citoyens qui souhaitent s'informer, agir, interpellier ou mettre en place des alternatives. Ce sont les groupes ou associations locales Financité.



CYCLE

Finance et nous

Quand finance et culture ne font plus qu'un, cela donne un cycle d'activités riche et varié. Explications.

Ateliers, conférences, lectures, balades, ciné-débats... Prenez un centre culturel, celui de Watermael-Boisfort (La Vénérerie), une association citoyenne de la même commune (Les Compagnons de la transition) et l'équipe de Financité, vous obtenez un cycle d'activités autour de la finance destiné à toucher un public large grâce aux multiples supports proposés. *Nous avons intitulé le cycle « Finance et nous », un jeu de mots pour interpeller avec humour sur un sujet sérieux qui nous touche tous : la finance et ses conséquences*, explique Thomas Prédour, directeur de la Vénérerie, *car la finance, est aujourd'hui un thème central pour beaucoup d'entre nous. Le fait que deux associations, l'une locale, l'autre plus large viennent nous voir pour créer quelque chose autour de la thématique est d'ailleurs un très bon signal. L'argent, la banque et les banquiers, l'économie réelle... Vous êtes en effet de plus en plus nombreux à vouloir vous approprier un langage, des concepts, souvent hermétiques, mais omniprésents dans votre quotidien. Il y a aujourd'hui une vraie demande du public d'en savoir plus, de mieux comprendre l'univers financier. C'est aussi le rôle d'un centre culturel de parler de ces thématiques, nous sommes le carrefour entre les débats de société, c'est à partir de cette idée qu'est né « Finance et nous ».* Un rôle plus facile à jouer avec un coup de pouce. *S'associer à des acteurs de terrain, citoyens et professionnels, cela a été tout bénéfice pour nous. La créativité autour du cycle « Finance et nous » a été très forte grâce aux synergies*

nées de cette collaboration. Une collaboration de ce type assoit notre légitimité! Résultat : une dizaine de dates, de décembre à mai, sont proposées au centre culturel de Watermael-Boisfort. Dont des rencontres avec Hervé Kempf ou encore Franck Le page. La volonté est ici d'élargir le cercle des participants : il ne s'agit pas que d'un projet local. La commune de Watermael-Boisfort est très riche en initiatives, en alternatives citoyennes, notamment autour de tout ce qui touche au respect de l'environnement, mais, avec ce cycle, nous voulons toucher un maximum de monde! Le cycle se clôturera le 17 mai avec une journée basée sur l'action. Cette journée sera l'occasion de faire le bilan, de découvrir les initiatives en place, d'en faire naître de nouvelles. Un forum ouvert permettra à chacun de s'exprimer.

L'ART ET LA FINANCE

Il y a donc une volonté citoyenne de comprendre les mécanismes économiques et financiers qui nous entourent mais aussi une démarche artistique forte autour de la thématique. Cette drôle de rencontre entre un monde financier qui n'a rien de fantaisiste et des performances artistiques, vous avez sans aucun doute déjà dû la sentir : films et documentaires sur la question se multiplient, tout comme



spectacles et pièces de théâtre. Pour Thomas, le fait que les arts s'intéressent aujourd'hui de plus en plus aux questions financières est le reflet d'un changement profond dans notre société, un changement positif! *Il y a deux théories artistiques. La classique, l'art pour l'art, pour l'esthétique ; et la théorie nouvelle qui dit que l'art doit s'intéresser à la société dans lequel il évolue. Chez nous, si on regarde en arrière, l'art s'est peu intéressé aux problèmes de son temps mais depuis quelques années, cela a changé. Des pièces comme « Money! » sont des témoins de ces modifications. Prenez l'époque des 30 glorieuses et ses artistes, l'art pour l'art, tout allait bien! La crise aura au moins permis à l'art de se positionner plus largement.*

Toutes les dates du cycle « Finance et nous » sont disponibles sur www.financite.be.



Choisissez le projet que vous voulez soutenir.

Financité
magazine

GROUPES LOCAUX

Ensemble pour mieux comprendre la finance

Les états généraux de la finance responsable et solidaire 2013 étaient une invitation à la réflexion commune. Des ateliers organisés le 5 octobre dernier sont nées plusieurs initiatives.

Rencontre avec HÉLÈNE REMBAULT, initiatrice d'un groupe de discussion à Bruxelles.

Vous vous sentez concernée par le monde financier ?

Disons plutôt qu'avant, on n'en parlait pas, on mettait son argent à la banque sans se poser de questions. Et puis, on a pris conscience que finalement cela ne fonctionnait pas si bien que ça, que l'argent n'était pas nécessairement bien utilisé, qu'il était finalement utilisé pour faire plus d'argent. Maintenant, on en parle beaucoup mais ce n'est pas pour autant que l'on comprend.

Ateliers participatifs
aux états généraux
2013.



C'est pour cela que avez participé aux états généraux ?

Oui, parce que je pars du principe que si quelque chose nous dérange, si l'on veut changer les choses, en l'occurrence le fonctionnement actuel de l'économie, il faut d'abord comprendre. Seulement, je trouve le vocabulaire financier très compliqué. C'est parti de là donc, pour pouvoir agir il faut comprendre. J'avais déjà entendu parler d'un groupe de sensibilisation, Finance-la-Neuve. L'avantage d'événements comme les états généraux, c'est que l'on se sent moins seule, on entend parler d'autres initiatives mises en place, on rencontre des gens qui se posent les mêmes questions et d'autres qui peuvent répondre à nos questions.

Après les états généraux, vous avez créé votre propre groupe. Pourquoi ?

Il n'y avait pas encore d'initiatives de ce type à Bruxelles, alors même si ce n'était pas le but au départ, je me suis dit « pourquoi pas ? ». On était quelques-uns à en avoir envie, j'en ai aussi parlé autour de moi. Nous n'en sommes certes qu'au tout début : nous sommes en train de créer le groupe ensemble. Nous nous réunissons une fois par mois pendant deux heures et nous organisons avec Financité différentes activités



comme des jeux sur la finance, des ciné-débats ou simplement des discussions sur des points plus théoriques. Il s'agit de 2 heures par mois, ce n'est pas grand-chose, mais c'est un cadre aussi, c'est plus facile de cette manière d'y consacrer du temps, de se documenter. Sans cela, j'aurais peut-être laissé tomber.

C'est important pour vous de mettre en place une telle initiative ?

Oui! Il y a aujourd'hui, en réaction à tout ce qui se passe dans le monde, de plus en plus de petits groupes de citoyens qui se mettent en place pour mieux comprendre d'abord et ensuite pour passer à l'action. Je suis persuadée que ces initiatives sont essentielles. Au moment où le monde ne tournera vraiment plus rond, ces initiatives qui, pour certains, sont peut-être un peu marginales seront sur le devant de la scène. Les crises économiques que nous vivons actuellement et qui nous touchent, si pas nous directement, nos voisins, nos amis, sont des conséquences d'un monde financier qui déraile. Il y a les autres et nous. Mais aujourd'hui, ce sont de plus en plus des conséquences directes, proches de moi que je ressens, je me sens donc responsable, c'est pour cela qu'il faut essayer de faire quelque chose à chacun à notre échelle. C'est pour cela aussi que j'aime bien la dynamique de réseau autour de Financité, parce qu'elle rassemble.

Financité
Groupes locaux

De plus en plus de citoyens s'interrogent sur le monde de la finance et ses dérives... et vous ?

Les groupes locaux Financité sont porteurs de projets variés :

monnaies locales, communautés auto-financées, groupes de microépargne, clubs d'investisseurs éthiques, groupes de sensibilisation et d'interpellation,

Leur objectif : s'informer, informer d'autres citoyens, interpellier et surtout agir! C'est pourquoi le Réseau Financement Alternatif les soutient, tout en leur laissant une pleine autonomie, c'est le groupe qui décide de ses activités!

Des idées? Besoin d'infos complémentaires? Envie de lancer votre propre initiative?

CONTACTEZ-NOUS!
02 340 08 72
citoyen@financite.be



Spéculer sur la faim

La subvention implicite dont les banques bénéficient leur permet de (sur)développer leurs activités de marché à moindre coût. La croissance excessive des activités de spéculation sur les matières premières agricoles en est un exemple frappant. Parmi celles-ci, l'accaparement de terres.

En bref

- Accaparer les terres, un investissement juteux.
- Les populations locales paient le prix.

ARNAUD MARCHAND¹

Comme la spéculation sur les denrées alimentaires, l'accaparement de terres aggrave la faim et la pauvreté dans le monde. Ces deux phénomènes reflètent les dérives du monde bancaire actuel. Pour rappel, la spéculation alimentaire vise à spéculer sur l'évolution des prix des denrées alimentaires à travers l'achat et/ou la vente de produits dérivés sur les marchés financiers. Ces produits dérivés, basés sur des indices boursiers représentant chacun un panier de matières premières, permettent aux investisseurs de profiter de la tendance haussière des marchés sans pour autant avoir à prendre possession physiquement des matières premières. Il est de plus en plus reconnu que la spéculation alimentaire accroît l'instabilité des prix des matières premières agricoles. L'accaparement de terres suit une logique similaire. Seul l'objet de l'investissement diffère : au lieu d'acheter des produits financiers dérivés du blé ou du maïs, les terres sont achetées directement. L'accaparement de terres fait ainsi référence à la

prise de possession ou de contrôle de grandes surfaces foncières par des acteurs puissants, nationaux ou étrangers, généralement dans le cadre d'une production agricole. Si l'achat de terres n'est pas en soi une pratique controversée, l'acquisition se transforme en accaparement dès lors qu'elle transgresse des droits humains. En effet, plusieurs droits fondamentaux peuvent être violés lors de la conclusion de ce type d'opérations, surtout lorsque ces dernières se font à une échelle telle qu'elles auront indubitablement un impact sur les populations locales. Dans de nombreux cas, les transactions foncières se produisent sans consultation ni consentement des communautés locales. Celles-ci peuvent se retrouver expulsées (parfois avec violence) de terres dont elles dépendaient pour se nourrir, assurer leurs moyens de subsistance et même se loger. Les agriculteurs perdent leur indépendance et sont fréquemment condamnés à devenir des travailleurs agricoles dans de grandes plantations pour un salaire inférieur aux besoins de subsistance, souvent sans protection légale ni sociale. Non contentes de dégrader les conditions de vie des populations autochtones, ces pratiques détériorent également l'environnement en privilégiant des modes de production agricole industriels, qui ont un effet néfaste sur les écosystèmes. Nonobstant ces critiques, la mise en place d'une agriculture plus « productive » pourrait permettre aux populations des pays pauvres de mieux se nourrir. Malheureusement, les populations locales ne profitent que trop peu de la production issue de ces terres, dont plus de 60 % est destiné à l'exportation. Conséquence inquiétante, ces pays se retrouvent de plus en plus contraints d'importer leur nourriture. Cela accroît leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur et des prix internationaux, sujets à la volatilité – notamment à cause de la spéculation alimentaire.

UN PHÉNOMÈNE DE GRANDE AMPLEUR

Si les pratiques présentées ici sont alarmantes, elles étonneront peu de personnes. Le mécanisme d'accaparement de terres met une nouvelle fois en évidence la recherche effrénée de profit d'une frange conséquente du monde financier, prête à spéculer sur la faim pour remplir son portefeuille, au détriment

de populations condamnées à survivre tant bien que mal à la confiscation de leurs terres cultivables. Et la crise financière n'a fait qu'accentuer le phénomène : avec la chute des valeurs boursières, les marchés alimentaires et fonciers sont devenus un refuge attractif pour de multiples acteurs financiers. Ces derniers ne s'y sont pas trompés : la croissance démographique mondiale, de même que le développement des agrocarburants, pousse les prix à la hausse. Un chiffre suffit pour apprécier l'ampleur du phénomène : entre 2000 et 2010, 203 millions d'hectares auraient été concernés par de telles transactions, soit 65 fois la superficie de la Belgique. Sont principalement visés les pays à gouvernance faible dans lesquels de grandes surfaces foncières peuvent être acquises facilement et à bas prix. L'Afrique est ainsi la principale région touchée. Les acteurs impliqués dans ces opérations sont variés : des sociétés privées, des fonds d'investissement, mais aussi des gouvernements. Derrière ces structures, de nombreuses institutions financières jouent également un rôle de facilitateur en offrant un soutien à ces entreprises responsables d'actes d'accaparement de terres, comme l'illustre l'étude menée en 2013 par le Réseau Financement Alternatif pour le compte de plusieurs ONG belges.

PEU DE MESURES CONCRÈTES

Alors que les accaparements massifs de terre mettent en péril la souveraineté alimentaire des pays les plus pauvres, bien peu semble avoir été fait pour mettre un terme à ces pratiques. Des chartes ou des directives volontaires ont été mises en place, mais elles s'avèrent encore insuffisantes pour enrayer ce fléau. La recherche d'un consensus sur la définition du phénomène d'accaparement de terres, avec l'adoption de critères mesurables, est une première étape indispensable. Il conviendra ensuite d'établir des normes équitables que les prochaines transactions devront respecter et qui protégeront les droits des communautés locales. À l'heure actuelle, ceux qui cultivent sont aussi ceux qui souffrent le plus de la faim. Un constat difficile à supporter...

1. D'après une étude de De Ghellinck, M-B., *Financement de sociétés dénoncées pour des pratiques de d'accaparement des terres*, RFA, septembre 2013.



Et en Belgique ?

Une étude sur **les pratiques d'accaparement de terres** menée par le Réseau Financement Alternatif pour le compte de quatre ONG (Sos faim, 11.11.11., Oxfam, CNCD-11.11.11.) analyse les mécanismes de soutien des principales institutions financières belges à un échantillon de dix entreprises accusées d'avoir commis de tels actes. Étant donné l'opacité des informations relatives aux prêts octroyés ou à l'investissement en fonds propres dans le capital d'entreprises, seuls les produits financiers proposés aux clients et permettant d'investir à travers des fonds dans des actions ou des obligations d'entreprises controversées ont pu être étudiés. Il en ressort que 9 % des fonds étudiés (soit 252 fonds) détiennent des titres sur les sociétés sélectionnées, pour une valeur d'évaluation totale de 739 millions d'euros. Sur les dix banques et assurances étudiées, six proposent de tels fonds. Cette étude est avant tout exemplative : elle illustre le manque de considération des acteurs financiers envers ce phénomène pourtant fortement préjudiciable pour les populations des pays pauvres, mais aussi l'absence de critères stricts visant à exclure l'investissement dans des sociétés controversées de la gamme des produits financiers disponibles sur le marché.



DONNEZ DU SENS À VOTRE ARGENT

PRÊT À PLACER UNE PARTIE DE VOTRE ARGENT DANS DES PROJETS À PLUS-VALUE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE OU CULTURELLE ? FAITES VOTRE CHOIX !

Nouvelles obligations Financité

Le Réseau Financement Alternatif lance une nouvelle émission d'obligations à 6 mois, assorties d'un taux annuel de 1,9 %. Le montant récolté a pour objectif de permettre au RFA de disposer d'une liquidité suffisante d'ici avril 2014.

En effet, le RFA est actuellement en attente de divers subsides publics qui doivent lui être versés par la Commission européenne et la Région wallonne pour des programmes actuellement terminés. Ces paiements doivent intervenir durant la période de décembre 2013 à avril 2014.

L'achat des obligations Financité vous offre l'avantage de placer votre argent de manière solidaire tout en récupérant un intérêt supérieur à celui que vous pouvez espérer sur un compte d'épargne. Vu du côté du Réseau Financement Alternatif, cela lui permet de développer ses activités conformément à son objet social et de se financer pour une partie à des conditions plus favorables que celles proposées par les banques.

Concrètement, la période de souscription s'achève le 31 décembre. Pour acquérir des obligations Financité, il vous suffit de verser la somme correspondante (multiple de 100 €) sur le compte du RFA (code IBAN BE12 5230 4435 9892 - code BIC : TRIOBEBB) ouvert auprès de la banque Triodos avec la mention « obligation Financité 2013 ».

Vous trouverez plus d'informations ainsi que le prospectus sur www.financite.be, rubrique Investir.

Obligation Financité 2013
Ensemble, changeons la finance

Investir chez un financier solidaire

Vous confiez votre argent à d'autres organismes financiers éthiques qui, à leur tour, l'investissent dans les projets à plus-value sociale, environnementale ou culturelle.



(PARTS DE) COOPÉRATIVES

Alterfin (www.alterfin.be) : investit dans le commerce équitable dans le Sud.

Crédal (www.credal.be) : finance des projets, des entreprises belges d'économie sociale ou actives dans la lutte contre l'exclusion, et octroie des microcrédits en Belgique.

Eltys (www.eltys.org) : investit dans des projets de petite et moyenne taille respectant une charte éthique sociale, écologique et économique.

Incofin (www.incofin.be) : finance de petites entreprises dans les pays en développement et en transition via des institutions de microfinance durables.

Oikocredit-be (www.oikocredit.be) : finance des projets solidaires dans les pays en voie de développement.

ASBL

L'Aube, La Bouée, Les Ecus Baladeurs, La Fourmi Solidaire, Le Pivot financent des associations belges à visée locale.

La qualité éthique peut fortement varier d'un produit à l'autre. Vous trouverez la liste de tous les produits et leur cotation sur financite.be, rubrique Rechercher des produits financiers.

Investir dans un projet qui vous importe

Vous choisissez directement l'entreprise, la banque ou le projet dans lequel vous investissez, pour soutenir une économie sociale et respectueuse de l'environnement.



(PARTS DE) COOPÉRATIVES ET (OBLIGATIONS D') ASBL

Agricovert (www.agricouvert.be) : commercialise des produits locaux et bios et aide les exploitants à s'installer et à maintenir une agriculture paysanne et familiale.

Espace Kegeljan (www.espacekegeljan.be) : s'occupe de l'éco- et de la biorénovation d'un bâtiment à Namur destiné à héberger des associations.

La Coopérative ardente (www.lacooperativeardente.be) : vend, à travers son supermarché, des produits locaux, bios et équitables.

Lucéole (www.luceole.be) : réalise des investissements durables dans le domaine des énergies renouvelables à Habay.

Les Tournières (www.lestournieres.be) : réhabilite des bâtiments dans la région de Liège pour en faire des habitations sociales ou les louer à des associations.

Nosse Moulin (www.nossemoulin.org) : investit dans la production d'énergie renouvelable.

Réseau Financement Alternatif (www.financite.be) : promeut la finance responsable et solidaire.

Terre en vue (www.terre-en-vue.be) : facilite l'accès à la terre en Belgique pour les agriculteurs.

Vins de Liège développe une activité viticole respectueuse de l'environnement sur les hauteurs de Liège.

Le dividende des coopératives agréées varie entre 0 et 6 %. Le montant minimum à investir dépend du projet. Pour les coopératives présentées, il varie entre 60 et 500 €.

L'épargne Cigale c'est fini, mais...

Après plus de 25 ans d'existence, BNP Paribas Fortis a décidé de mettre l'épargne Cigale (ainsi que la SICAV éthique et solidaire AlterVision Balance Europe) au placard !

Durant toute son existence, l'épargne Cigale - à travers les commissions versées par la banque - a permis de financer de nombreuses activités des associations membres du Réseau Financement Alternatif tout en donnant l'assurance aux épargnants que leur épargne était réinvestie dans des projets et entreprises selon des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

QUE FAIRE ?

Si vous possédiez un compte Cigale, plusieurs choix s'offrent à vous.

→ Soit, **ne rien faire**.

Votre épargne ne générera plus de commissions solidaires et les critères éthiques de réinvestissement ne seront plus appliqués.

→ Soit **placer votre argent dans un autre produit éthique et solidaire**. Il existe d'autres comptes d'épargne éthiques et solidaires et de nombreux fonds de placement socialement responsables.

Money, money!

Le discours des banquiers, les placements financiers, l'argent et encore l'argent. Avec *Money!*, Françoise Bloch et ses acteurs ont fait de ces jeux de pouvoir quotidiens une pièce de théâtre qui fait rire et se poser des questions. Rencontre avec la metteuse en scène.

Entretien réalisé par AMANDINE CLOOT

Comment commence la pièce?

Avec un Monsieur Tout le monde qui un jour se demande où va son argent. A partir de cette question, posée un peu naïvement, la pièce essaie de suivre, tout aussi naïvement, le trajet de son argent, de votre argent. Nous partons d'une Sicav, le produit financier qu'a acheté, en suivant les conseils de son banquier, ce Monsieur Tout le monde. De là, les acteurs remontent aux fonds d'investissements, aux gestionnaires de ces fonds, au comment de leur fonctionnement. Pourquoi ces fonds ont-ils la capacité de racheter des entreprises? Pourquoi ces dernières sont-elles restructurées et de quelle manière? Chemin faisant, *Money!* conduit le spectateur au constat d'un capitalisme débridé, à travers notamment des situations de rencontre entre clients et banquiers. Les acteurs tentent de trouver des solutions, des moyens d'action. En gros, le spectateur suit le cheminement de quatre personnes un peu démunies face au monde complexe de la finance qui se demandent chacune à leur manière ce qu'ils peuvent mettre en œuvre aujourd'hui à leur niveau pour alerter, questionner voire contraindre le système financier.

Est-ce que *Money!* parle de la crise financière?

La crise financière est présente en filigrane. Le discours des banquiers a tellement changé depuis 2008! Cela se perçoit bien dans le spectacle puisqu'on y met en scène ces conseillers, ces gens qui vous reçoivent dans les banques lorsque vous désirez investir votre argent, lorsque vous pensez à une épargne pension, lorsque vous avez des questions sur votre argent. Ce discours bancaire se veut à l'heure actuelle avant tout rassurant, la banque en toute sécurité, celle qui pratique son métier de base, celle où la transparence règne. La crise est donc évoquée tout au long du texte, je

dirais qu'elle en est le paysage. La pièce serait bien sûr totalement différente si on l'avait écrite en 2006.

Pourquoi s'attaquer à un tel sujet?

La motivation est, à la fois, interne et externe. Dans mes précédents spectacles, je me suis intéressé au monde du travail et, par deux, fois à la question des restructurations d'entreprises. A l'origine de ces restructurations, il y a parfois des rachats de ces entreprises par des fonds d'investissement. L'action des actionnaires et du secteur financier agit avec effet boule de neige sur le monde du travail. Je voulais comprendre les mécanismes financiers qui sont à l'œuvre lors d'un rachat d'entreprise. Par ailleurs, il y a toujours de ma part un désir d'utiliser le théâtre pour comprendre et d'explorer un domaine inconnu, désir que je transmets aux acteurs. Cette recherche de compréhension est ensuite partagée avec un public en essayant d'envoyer à la salle toutes les questions que nous nous sommes posées sur le chemin de notre découverte.

Money est donc une pièce construite à plusieurs?

Oui, avec les acteurs. Au départ, j'apporte du matériel documentaire, des films documentaires, des bouquins, des interviews, des articles de journaux, ... À partir de là, les acteurs font des propositions sur le plateau qui progressivement déterminent l'axe du spectacle. Il faut dire que les quatre acteurs qui ont co-écrit la pièce sont particulièrement formidables, très inventifs et surtout très ouverts sur ce qu'est le théâtre. A partir des propositions faites, je décide de la construction. Faire du théâtre avec de la matière issue de la réalité, c'est passionnant. À chaque spectacle que j'ai construit, j'ai découvert une partie du monde dans lequel j'évolue. Pour *Money!*, j'avais assisté au procès Kerviel pensant que cela serait un bon point de départ. Il y avait effectivement dans cette affaire une évidente

théâtralité. Mais rapidement, j'ai compris que mettre au centre du propos un héros "sacrificiel" de ce type n'allait pas me conduire à questionner les mécanismes, si ce n'est celui, justement, du choix d'un bouc émissaire comme soupape de sécurité d'un système en difficulté. Comment agiter les questions, interpellé? Comment ne pas se superposer à la dramatisation des médias?

Oui, comment?

Nous avons décidé d'interviewer des banquiers, pris des rendez-vous en agences bancaires, suivi des conférences, posé des questions à des acteurs de terrain comme Attac. Nous nous sommes faits vérifier au fur et à mesure de la création pour nous assurer de ne pas perdre le fil. Quand parfois nos points de vue étaient trop tranchés, nous les avons rouverts pour être sûr de ne pas faire d'erreurs. J'étais très inquiète de dire des choses fausses. La construction a donc été longue, vous pouvez l'imaginer. Le langage financier est terriblement difficile, il n'a pas pour but de rendre clair les choses. Sa fonction est une fonction de masque.

Finalement, avez-vous compris quelque chose à ce langage?

Nous avons assimilé quelques mécanismes. Nous avons aussi compris qu'il y a un endroit où l'information s'arrête! Nous avons compris que dès l'instant où l'on réglemente, cela va mieux. Nous avons compris qu'il y avait des solutions pour réguler la finance mais que la volonté politique était rarement là. Nous avons compris que le rapport de forces entre le secteur financier et l'État n'est pas très équilibré. Nous avons compris que le discours, la façon d'expliquer les choses ne rend pas les mécanismes clairs, certains mécanismes financiers sont bien plus simples que ce que l'on veut bien en dire!

Pourquoi le théâtre pour parler de choses aussi compliquées?

Le théâtre permet une forme de naïveté, nous ne sommes jamais que des êtres humains de chair et d'os qui pendant une soirée s'adressent à d'autres êtres humains de chair et d'os. Dans cette position assez humble, on peut être naïfs et avoir un droit à la fantaisie. Sinon ce type de sujet devient bien sûr ennuyant à mourir et surtout effraie! Le monde financier est tellement sec que nous avons dû y apporter de la chaleur. Cela nous a forcé à l'humour, à la prise de distance par rapport au sujet.

Et les réactions du public?

À la fin de la pièce, nous avons une scène improvisée, elle est différente à chaque représentation. Elle est très ouverte, elle se construit aussi par rapport à ce qui se passe dans la salle. De manière générale, *Money!* interpelle le public, les gens ont souvent envie d'aller plus loin après l'avoir vu, se posent des questions. On change de banque? Comment cela fonctionne dans la mienne? Où va mon argent finalement? *Money!* agite certaines petites questions qui sont importantes. Notre but était triple, que les spectateurs s'amuse, apprennent et se questionnent.

Money! sera repris à Bruxelles et en Wallonie dans les saisons à venir. Pour tous renseignements: info@zootheatre.be.

Aude Ruyter, Benoit Piret, Jérôme de Falloise et Damien Trapletti: les acteurs-auteurs de *Money!*



© Antonio Gomez Garcia



Souscrivez des produits solidaires via www.financite.be

Financité
magazine